



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Dispositif Devoirs faits

---

### Circulaire n° 2022-095 du 01/09/2022 relative à l'actualité du dispositif Devoirs faits

**Rectorat de l'académie de Créteil  
Cabinet du recteur**

Affaire suivie par Christine Darnault

Tél : 01 57 02 62 45

Mél : [ce.dircab@ac-creteil.fr](mailto:ce.dircab@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement et mesdames et messieurs les inspecteurs.*

---

#### **Objet : mise en œuvre du dispositif Devoirs faits dès la rentrée scolaire**

Le dispositif Devoirs faits, outil essentiel de lutte contre les inégalités scolaires, bénéficie en moyenne à un collégien sur trois dans nos établissements.

Il convient désormais de poursuivre cet engagement en faveur de tous nos collégiens. L'analyse des résultats d'une étude menée conjointement par l'académie de Lille et le laboratoire de recherche CIREL montre que l'efficacité du dispositif est directement liée à un seuil horaire minimal : pour observer des effets visibles sur la réduction des écarts en français et en mathématiques, les élèves doivent assister aux séances de manière régulière, plusieurs heures par semaine<sup>1</sup>.

Nos objectifs communs sont donc les suivants :

- augmenter le nombre d'heures proposées aux élèves afin d'optimiser pour eux l'efficacité du dispositif. A cette fin, diversifier les créneaux horaires dédiés dans l'emploi du temps des élèves, en ne se limitant pas systématiquement à la fin de journée ou à la pause méridienne ;
- augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif en éducation prioritaire ;
- augmenter le nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif en 4<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup> ;
- systématiser Devoirs faits pour les élèves de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> en cité éducative.

Par ailleurs, pour que le dispositif bénéficie efficacement aux élèves, il doit être mis en œuvre **dès les premiers jours de septembre**. La délégation anticipée des moyens financiers dans les académies doit permettre cette mise en place précoce dans tous les établissements pour l'année scolaire.

En complément de l'enveloppe destinée à rémunérer les intervenants en HSE, l'apport des AED en préprofessionnalisation participe aux moyens dédiés à ce dispositif ainsi que l'enveloppe déléguée par les Dsden, notamment au titre du financement d'associations qui s'engagent dans le dispositif en permettant le recrutement d'étudiants.

Ainsi, à l'échelle de chaque établissement, tous les moyens doivent être mis en œuvre afin d'assurer au plus vite la prise en charge des élèves et en particulier de ceux de 6<sup>e</sup>. A cette fin, les établissements se rapprocheront utilement des écoles de leur secteur afin de recueillir les besoins identifiés des élèves. Ces informations seront par la suite complétées par les résultats aux évaluations nationales. En effet, la maîtrise des fondamentaux (lecture, écriture, calcul) est primordiale pour une

---

<sup>1</sup> <https://www.education.gouv.fr/media/72223/download>

entrée sereine au collège. Instauré dès septembre, le dispositif Devoirs faits sera ainsi l'un des outils pour remédier aux difficultés que les élèves peuvent rencontrer.

Afin de soutenir une mise en œuvre précoce et intensive du dispositif, on pourra s'appuyer sur les ressources et pistes de travail suivantes :

## 1. Quelques ressources essentielles

- **Second vade-mecum Devoirs faits**

Le second volet du vade-mecum Devoirs faits intitulé « [Devoirs faits, un outil de pilotage pédagogique de l'établissement](#) » est disponible depuis cet été sur Eduscol. Prenant appui sur l'expérience des établissements, ce tome 2, complémentaire du premier, a l'ambition d'accompagner la mesure dans le temps en approfondissant la réflexion pédagogique, en valorisant les innovations et les réussites issues des territoires, et en diffusant des témoignages des acteurs de terrain. Il a donc vocation à accompagner les équipes éducatives dans la poursuite de leur réflexion et à les encourager afin de donner à Devoirs faits toute son ampleur.

- **Parcours d'autoformation m@gistère**

Le parcours d'autoformation [M@gistere Devoirs faits](#), ouvert depuis avril 2022 sur la plateforme m@gistère, propose une formation très complète, **en libre accès pour tous les personnels**, conçue pour couvrir tout le périmètre de Devoirs faits : avant, pendant et après les devoirs.

Six modules thématiques sont proposés :

- Placer Devoirs faits au cœur du projet d'établissement.
- Prescrire les devoirs.
- S'aider des sciences cognitives pour rendre les devoirs plus efficaces.
- Encadrer une séance de Devoirs faits.
- Accompagner les familles à aider leurs enfants.
- Réinvestir les devoirs et valoriser l'implication des élèves.

Il est possible de suivre l'intégralité du parcours ou seulement certains modules selon ses besoins.

Il convient d'en assurer la valorisation et la diffusion auprès de tous les acteurs engagés dans le dispositif : chefs d'établissement, intervenants, coordonnateurs, professeurs, AED, etc...

- **Lettre de mission académique des référents « Devoirs faits »** (en annexe).

Les propositions qui y sont faites sont destinées à faciliter la rédaction d'une lettre de mission qui pourra être adaptée à chaque établissement : elles ne sont ni limitatives, ni prescriptives, ni hiérarchisées. Elles ont vocation à nourrir la réflexion du chef d'établissement et du coordonnateur, et à faciliter la démarche de formalisation qu'ils entreprennent ensemble en tenant compte des spécificités locales.

- **[Jules](#), l'outil d'aide aux devoirs du CNED<sup>2</sup>**

*Jules* est un outil gratuit, fondé sur un agent conversationnel ou *avatar*, en capacité de répondre à des questions d'élèves portant sur un point de connaissance, de rappeler des éléments de cours, de proposer des prolongements, etc. Il peut donc venir en appui pour des apports notionnels et dans le but de renforcer l'autonomie des élèves face aux devoirs.

L'offre concerne le français, les mathématiques, l'histoire, la géographie, les SVT et la physiques-chimie, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>.

---

<sup>2</sup> <https://jules.cned.fr/>

## 2. Pistes de réflexion et de travail

- **Assurer un lien fort entre Devoirs faits et les évaluations nationales de 6<sup>e</sup>.**

Sur ce point, on se référera au courrier du recteur en date du 30 septembre 2021 : *Faire réussir au cycle 3 en s'appuyant sur les évaluations nationales : une feuille de route partagée* (en annexe).

Il conviendra en particulier de :

- Sensibiliser le référent Devoirs faits à cette démarche ;
- Consacrer au lien entre ces résultats, en particulier les résultats aux tests spécifiques, et l'organisation de Devoirs faits un temps de travail lors d'une réunion du conseil pédagogique et des conseils d'enseignement ;
- Proposer, selon les besoins des élèves, des séances consacrées à la fluence, à la résolution de problème, à la maîtrise de la langue dans toutes les disciplines, etc.
- Communiquer avec les familles autour de ces résultats afin d'en faire un outil de diagnostic partagé qui rende notamment lisibles et cohérents l'inscription à Devoirs faits et le travail qui y sera mené.

- **Mettre en place, selon les besoins, Devoirs faits à distance ou en hybride<sup>3</sup>.**

Depuis le confinement, les professeurs ont acquis un savoir-faire en matière de suivi des élèves à distance qu'il est souhaitable de réinvestir dans le cadre de Devoirs faits : ainsi une partie des moyens qui lui sont dévolus peut être utilisée pour mettre en place des dispositifs à distance avec des personnels et des élèves volontaires. Cette hybridation peut présenter divers avantages :

- augmentation du nombre d'élèves bénéficiaires et du nombre de créneaux proposés ;
- limitation d'un certain nombre de contraintes matérielles : contraintes sanitaires, contraintes de transport, contraintes de salles, contraintes horaires, contraintes organisationnelles (pause des élèves, goûter, etc.) ;
- capacité à toucher des élèves différents (e-Devoirs-faits fonctionne comme un guichet ouvert, plus adaptable aux temporalités singulières des élèves. Il propose un espace protecteur, plus libéré du regard des pairs. Il fait appel au numérique, outil qui peut être familier) ;
- consolidation du lien avec les familles et du lien maison/collège pour les élèves ;
- développement de compétences différentes pour les collégiens, dans le cadre d'une utilisation scolaire du numérique.

- **Encourager la collaboration avec les professeurs du 1<sup>er</sup> degré** en invitant les professeurs des écoles à participer à Devoirs faits, en particulier aux séances à destination des élèves de 6<sup>e</sup>.

Organisées en binôme avec un professeur du 2<sup>nd</sup> degré, en partant d'un diagnostic commun fondé sur l'analyse des résultats aux évaluations nationales de 6<sup>e</sup>, ces séances constituent une excellente action de liaison susceptible de nourrir la dynamique du cycle 3 entre les établissements, de renforcer la pratique professionnelle des enseignants par un partage d'expertise, et de sécuriser pour les élèves le passage CM2/6<sup>e</sup>.

- **Délocaliser certaines séances de Devoirs faits dans les écoles des secteurs d'habitation des élèves**

Une partie des heures de Devoirs faits peut avoir lieu, après le temps scolaire, dans les écoles de quartier des élèves, en particulier pour ceux de 6<sup>e</sup>. En milieu rural par exemple, cette solution permet parfois d'apporter des solutions à la question des transports scolaires dont sont parfois dépendants les élèves et d'apporter de la souplesse à l'organisation du dispositif.

---

<sup>3</sup> Une partie des heures proposées en présence, une partie proposée à distance.

- **Associer des étudiants à Devoirs faits et à e-Devoirs faits**, via des associations<sup>4</sup> ou via les cordées de la réussite.

Les étudiants, en binôme avec des enseignants, apportent une diversification des personnels engagés dans le dispositif et peuvent parfois en accroître le déploiement dans l'établissement. Leur prise en charge financière peut être organisée soit par l'établissement directement en vacations, soit via une association (convention). Les étudiants en préprofessionnalisation sont naturellement des acteurs essentiels du dispositif.

- **Associer les parents à Devoirs faits**

Sur certaines heures, les parents, en particulier des plus jeunes collégiens, peuvent être invités à participer aux séances de Devoirs faits<sup>5</sup>. Cette démarche de coéducation participe à l'explicitation des attendus scolaires et permet de partager conjointement avec parents et élèves des stratégies de réussite.

### 3. Les formations proposées par l'École académique de la formation continue

- Un **webinaire** sur l'accompagnement du **travail personnel de l'élève** dans et hors la classe se déroulera le **12 octobre 2022**. Une présentation générale sera suivie de propositions de formateurs et de professeurs prenant en charge Devoirs faits dans leur établissement.
- Les **formations locales sur Devoirs faits** dans chaque  **cité éducative**, débutées en 2021-22, se poursuivront ;
- Des **formations d'initiative locale sur Devoirs faits** peuvent être mises en œuvre à l'échelle d'un établissement ou de plusieurs. Le correspondant EAFC du district pourra être sollicité pour mettre en place ces formations.

**Pour le recteur,  
La directrice adjointe du cabinet  
Christine DARNAULT**

---

<sup>4</sup> Comme l'Afev (<https://afev.org/>), ou Zupdeco (<https://zupdeco.org/>) par exemple.

<sup>5</sup>Le site [Devoirs Faits, La Communauté](#) propose [un témoignage vidéo de l'équipe du collège Desnos à Orly](#) sur une expérimentation de cette nature.